

Publiez Vos Plans :
Les divulgations nécessaires pour un déclin maîtrisé de la production gazière et pétrolière
et une transition énergétique éclairée
Publiez Ce Que Vous Payez – États-Unis
juin 2023

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Il existe chez les décideur-se-s politiques, les scientifiques, les institutions financières et les organismes de réglementation du marché un consensus selon lequel les manifestations physiques du changement climatique détruiront des communautés, des écosystèmes et des économies. Au fur et à mesure que la température mondiale augmente, les sécheresses, les tempêtes, les vagues de chaleur et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes se feront plus fréquents et plus sévères, et les coûts associés (à la fois sur le plan environnemental et financier) continueront de s'accumuler.

La production de combustibles fossiles est la principale cause à l'origine des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables de l'accélération du réchauffement planétaire. Mettre progressivement fin à la production des combustibles fossiles doit devenir une priorité pour les pays du monde entier afin de limiter le réchauffement planétaire. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone a déjà commencé et elle aura un impact colossal sur la quasi-totalité des facettes de l'économie mondiale étant donné que les futures réglementations et l'évolution de la demande des consommateur-ric-e-s influenceront notre manière de produire et d'utiliser l'énergie. Afin d'assurer une transition énergétique maîtrisée, il est essentiel de prendre dès à présent les mesures appropriées.

Malgré le besoin urgent de décarboniser, les informations, pourtant essentielles, concernant la manière dont les compagnies gazières et pétrolières planifient la transition énergétique et décident quels projets mener à bien, sont limitées. Cela signifie que les parties prenantes comme les décideur-se-s politiques, les citoyen-ne-s des pays riches en pétrole, les militant-e-s et les investisseur-se-s pilotent la transition énergétique sans disposer des informations nécessaires à une transition éclairée qui soit bénéfique pour tous. Ce manuel évoque ces lacunes et identifie les principales catégories d'informations que les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer pour permettre aux parties prenantes de comprendre, d'évaluer et de gérer les risques climatiques auxquels sont confrontés les secteurs gazier et pétrolier.

Qu'est-ce qu'un risque climatique ?

Un risque financier lié au changement climatique, ou *risque climatique*, désigne les potentiels impacts négatifs du changement climatique sur les entreprises, les investissements et les marchés financiers. On distingue les *risques physiques*, par exemple des actifs endommagés par des événements météorologiques extrêmes ; les *risques de transition*, qui peuvent être des changements politiques et des mutations de la demande du marché en faveur d'alternatives à faibles émissions de carbone ; et les *risques de responsabilité*, comme des poursuites judiciaires et des actions en justice liées aux dommages environnementaux. Ces risques peuvent se traduire par une baisse de la rentabilité, par un délaissement d'actifs (décrits dans l'Encadré 4) et porter atteinte à la réputation des entreprises, entre autres. Le risque climatique touche tous les secteurs de l'économie et exige une réponse coordonnée et généralisée.

Gérer efficacement les risques financiers liés au climat suppose d'identifier et d'évaluer les risques climatiques, de les intégrer aux stratégies commerciales et aux processus de prise de décisions, mais également de divulguer des informations pertinentes aux parties prenantes concernant les impacts

financiers attendus et la manière dont l'entreprise prévoit de les atténuer. En gérant les risques climatiques de manière proactive, les entreprises et les investisseurs peuvent diminuer leur exposition à de potentielles pertes financières et contribuer à créer une économie mondiale plus durable et plus résiliente. Le risque climatique existe au niveau mondial, ce qui signifie que la grande majorité des entreprises, tous secteurs confondus, est vulnérable à divers degrés de risques. Ils peuvent se manifester sous la forme de perturbations physiques, par exemple la montée du niveau de la mer et les événements météorologiques extrêmes qui menacent les infrastructures. À mesure que les écosystèmes de réglementation évoluent, les risques augmentent également les coûts de fonctionnement des entreprises et les responsabilités associées à la conformité.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone est déjà enclenchée sur les marchés de l'énergie. Les sources d'énergie renouvelables étant en passe de devenir plus abordables et plus rapidement accessibles, nous assisterons à une diminution de la demande en combustibles fossiles. Cependant, cette transition n'est pas suffisamment rapide pour limiter ou prévenir les dommages associés au changement climatique.¹ Au regard des dernières prévisions concernant les impacts du réchauffement climatique, et de la nécessité d'effectuer une décarbonisation, toutes les entreprises, notamment celles qui évoluent dans les secteurs gazier et pétrolier, doivent se préparer à faire face à d'importantes perturbations du marché. Cela engendre d'énormes risques pour toutes les parties prenantes liées aux compagnies pétrolières, à savoir les actionnaires, les communautés impactées par l'extraction et les gouvernements qui dépendent largement des recettes générées par les combustibles fossiles.

Les divulgations recommandées par ce manuel permettront à de nombreuses parties prenantes d'examiner comment les pratiques actuelles, y compris celles présentées comme des initiatives environnementales, retardent d'importants progrès et détournent l'attention des comportements irresponsables. Surtout, ce manuel ouvre également la porte au dialogue concernant de nouvelles décisions importantes en matière de politique.

Pourquoi se concentrer sur les secteurs gazier et pétrolier ?

La réponse du secteur des combustibles fossiles à la crise climatique a jusqu'à présent été caractérisée par de l'intransigeance et de la tromperie.² Malgré l'urgence de la crise climatique et la nécessité d'abandonner la production particulièrement polluante de gaz et de pétrole, l'industrie prévoit d'augmenter sa production au cours des prochaines décennies. Ces plans sont fondamentalement incompatibles avec la transition énergétique et les plus grandes mesures de divulgation nécessaires aux parties prenantes pour analyser les processus décisionnels des entreprises.

En réponse, les organismes de réglementation du monde entier ont commencé à élaborer de nouvelles lois et réglementations pour exiger des entreprises qu'elles divulguent plus d'informations concernant les risques financiers liés au climat. En l'absence de telles règles, les organismes normatifs mondiaux comme la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ont développé de nouvelles directives à l'attention des entreprises concernant les types d'informations qu'elles devraient volontairement divulguer. Mais si ces efforts sont un premier pas dans la bonne direction, les entreprises ne divulguent pas assez rapidement ni assez massivement les informations détaillées et pertinentes que nécessite le contexte de crise actuel. De plus, les organismes de réglementation ne s'intéressent pas particulièrement aux risques climatiques des secteurs gazier et pétrolier, qui sont pourtant confrontés à d'importants défis en matière de risques climatiques. Il est donc nécessaire d'établir des règles de divulgation propres à chaque secteur afin de relever ces défis.

Cet important manque d'informations doit être résolu. En l'absence de reporting pertinent, exhaustif et normalisé permettant d'analyser la planification et la prise de décisions des compagnies gazières et pétrolières, de nombreuses parties prenantes se retrouvent confrontées à d'importantes difficultés qui les empêchent de jouer leur rôle pour accompagner une transition énergétique maîtrisée. Au-delà de la nécessité d'élargir les divulgations, les informations communiquées doivent être correctement ventilées afin de permettre aux citoyen·ne·s et aux décideur·se·s politiques de mieux évaluer le risque aux niveaux national ou local, et de mieux comprendre les potentiels impacts et bénéfices des nouveaux projets formulés. Actuellement, les informations relatives aux risques climatiques sont pour la plupart ventilées au niveau mondial ou au niveau de l'entreprise, ce qui n'est pas utile pour toutes les parties prenantes.

Les citoyen·ne·s des pays riches en ressources, la société civile, les décideur·se·s politiques et les actionnaires sont aujourd'hui incapables de déterminer les risques auxquels ils·elles sont confronté·e·s à partir des informations que les compagnies gazières et pétrolières publient actuellement. Une divulgation plus détaillée est nécessaire afin de préparer comme il se doit un avenir énergétique qui ne répète pas les mêmes erreurs de gouvernance qui ont entaché pendant des décennies le secteur extractif.

La réponse du secteur s'est largement concentrée sur un marketing ambitieux plutôt que sur des efforts sincères pour préparer le déclin maîtrisé de la production de combustibles fossiles.³ Bien que les engagements zéro émission nette et autres engagements climatiques se multiplient, selon une analyse réalisée par Carbon Tracker, « la plupart des entreprises ne semblent toujours pas inclure les impacts financiers de ces engagements ni les risques liés au changement climatique dans leurs états financiers ».⁴

Étant donné le rôle des émissions issues des secteurs gazier et pétrolier dans le réchauffement climatique, il est indéniable que la transition énergétique passera par une transformation massive de ces secteurs. Pour les compagnies gazières et pétrolières, la réalité est que « leur modèle commercial dépend foncièrement des [futurs] émissions produites ».⁵ La capacité des acteur·rice·s du marché, des organismes de réglementation et du public à mesurer et gérer efficacement ces risques sans précédent est cependant entravée par le manque d'informations de la part des entreprises concernant les risques financiers liés au climat et leurs plans pour y répondre.

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUE LES SECTEURS GAZIER ET PÉTROLIER DOIVENT ÊTRE TENUS DE DIVULGUER

Afin de remédier à cette asymétrie concernant la divulgation des informations, le manuel *Publiez Vos Plans* décrit les divulgations relatives aux risques financiers liés au climat que les secteurs gazier et pétrolier⁶ devraient être tenus de divulguer⁷ afin de permettre une transition énergétique maîtrisée. Selon notre analyse, les divulgations suivantes permettront une réelle transparence et devraient donc être prioritaires.

Publiez Ce Que Vous Payez (États-Unis) ainsi que ses allié·e·s exhortent les compagnies gazières et pétrolières à divulguer ces informations et incitent les investisseur·se·s et autres parties prenantes à exiger de leur part une plus grande transparence. Nous encourageons également les organismes de réglementation et les organismes normatifs du monde entier à intégrer ces divulgations sectorielles à leurs exigences et à promouvoir l'émergence de divulgations harmonisées et exhaustives des risques climatiques liés aux secteurs gazier et pétrolier.

Ces recommandations concernent les types d'informations que les compagnies gazières et pétrolières doivent divulguer pour démontrer leur capacité à évaluer et à gérer efficacement les risques financiers liés au changement climatique, et ainsi gagner la confiance du public.

Recommandation 1 : Les plans de transition

Un plan de transition efficace doit décrire comment une entreprise compte adapter son modèle commercial et ses opérations dans le contexte de la transition énergétique et il « [comporte] un réel intérêt pour un grand éventail d'utilisateur·rice·s, notamment lorsqu'ils·elles cherchent à vérifier la crédibilité des engagements des sociétés en matière de changement climatique ». ⁸ La TCFD recommande que les plans de transition « décrivent les initiatives et mesures que l'entreprise mettra en œuvre pour mener à bien son plan de transition, en incluant des étapes régulières. » ⁹ Pour être efficaces, les plans de transition doivent également décrire les structures de gouvernance mises en place pour superviser les plans, lesquels doivent être régulièrement révisés et mis à jour. Enfin, les plans de transition doivent être alignés avec la stratégie commerciale globale de l'entreprise afin de garantir leur intégration dans l'ensemble des opérations de l'entreprise. Pour terminer, afin d'être efficaces, les plans de transition doivent être suffisamment détaillés pour « permettre aux utilisateur·rice·s d'évaluer leur crédibilité. » ¹⁰

Recommandation 2 : Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole

Les réserves de gaz et de pétrole sont des ressources connues qui peuvent être extraites à l'avenir si elles sont jugées économiquement viables. Dans l'ensemble, les informations relatives aux réserves de gaz et de pétrole permettent aux parties prenantes d'évaluer les décisions de production au regard du budget carbone et des politiques climatiques associées. Les informations relatives aux réserves de gaz et de pétrole, y compris les émissions associées aux réserves (voir la Recommandation 3), peuvent également être utilisées pour définir l'empreinte des émissions de carbone de projets à venir ou planifiés.

Les informations sur les réserves de gaz et de pétrole offrent un aperçu des futurs plans de production d'une entreprise ainsi que du potentiel approvisionnement en gaz et en pétrole d'un pays. En particulier, les entreprises doivent divulguer des informations sur les réserves probables et possibles ainsi que la méthodologie et le raisonnement utilisés pour la valorisation des réserves. Cela aide les parties prenantes à comparer plus efficacement les actifs liés aux réserves et à estimer le coût de l'exploration, de la valorisation et de l'extraction de différents volumes de gaz et de pétrole. Les rapports sur les réserves doivent également fournir des informations sur les flux nets de trésorerie prévus avant impôts qui pourraient être générés par différents types de réserves. Afin d'offrir aux parties prenantes les informations nécessaires pour évaluer la rentabilité de projets donnés, les entreprises doivent également divulguer les informations sur le seuil de rentabilité des projets (voir la Recommandation 6) et des analyses de la sensibilité du prix (voir la Recommandation 7) décrites ci-dessous.

Recommandation 3 : Les émissions associées aux réserves

Les émissions associées aux réserves désignent la quantité d'émissions de GES qui résulterait de la production et de la combustion d'une réserve donnée. Cette information est caractérisée par un sous-ensemble d'informations au sujet des réserves gazières et pétrolières et peut être simplement calculée en multipliant les quantités de réserves par le Facteur d'émissions du CO₂ du GIEC correspondant. ¹¹ Cette recommandation concorde avec les directives du Groupe énergétique de la TCFD qui recommandent que les entreprises concernées dans les secteurs gazier, pétrolier, du charbon et de l'électrique divulguent une « répartition des réserves par type et indiquent les facteurs d'émissions associés afin d'offrir un aperçu des potentielles futures émissions. » ¹²

Les informations sur les émissions associées aux réserves offrent également un aperçu des données relatives aux émissions de Scope 3 dans les secteurs gazier et pétrolier, qui représentent entre 80 et 95 % des émissions de GES totales.¹³ Surtout, les données sur les émissions associées aux réserves permettent également aux parties prenantes d'estimer l'ensemble du potentiel d'émissions futures du portefeuille de réserves d'une entreprise gazière et pétrolière, tandis que les données relatives aux émissions de Scope 3 représentent les émissions dans un délai limité.

Recommandation 4 : Les émissions de GES à l'échelle des projets

Comme expliqué dans l'Encadré 7, les émissions de GES des entreprises sont classées selon trois périmètres. L'intensité des émissions de GES de Scope 1, 2 et 3 varie sensiblement selon les projets, c'est pourquoi communiquer sur les émissions de GES à cette échelle permettrait aux parties prenantes d'évaluer l'intensité des émissions de chaque projet, comme expliqué dans l'Encadré 5. Les compagnies gazières et pétrolières devraient déclarer annuellement les émissions de GES de Scope 1, 2 et 3 de chaque projet, à la fois en matière d'intensité des émissions et en termes absolus.

Les données divulguées à ce niveau de granularité sont si importantes que certaines entreprises comme ExxonMobil les partagent déjà avec les décideur-se-s de l'entreprise.¹⁴ En exigeant des entreprises qu'elles divulguent des données sur les émissions générées par chaque projet, les parties prenantes seraient mieux équipées pour identifier les projets à haut risque, plus susceptibles de se transformer en actifs délaissés dans le contexte de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les rapports sur les émissions de GES à l'échelle des projets sont différents des rapports sur les émissions associées aux réserves. Les premiers prennent en compte les émissions réelles tandis que les seconds concernent le potentiel d'émissions futures de réserves de gaz et de pétrole données.

Recommandation 5 : Les principales hypothèses et estimations financières

Différentes variables (appelées principales hypothèses et estimations financières) sont utilisées pour calculer les indicateurs financiers clés qui composent les perspectives financières d'une entreprise. Selon Carbon Tracker, « les questions climatiques comme le déclin de la demande de gaz et de pétrole, la transition vers des sources d'énergie renouvelables, les réglementations ayant pour objectif de limiter les émissions ou encore l'élimination des moteurs à combustion interne, peuvent directement et considérablement affecter les résultats des états financiers. »¹⁵ Ces variables peuvent véritablement impacter les rapports financiers actuels car de nombreux chiffres compris dans les états financiers comprennent des estimations et des hypothèses sur l'avenir.

Les principales hypothèses et estimations que les entreprises de combustibles fossiles doivent impérativement divulguer sont les prix des matières premières utilisés dans le cadre de leur comptabilité financière, les informations concernant l'approvisionnement et la demande prévu-e-s, les estimations concernant la durée de vie des actifs utilisés dans les prévisions des recettes, les variables utilisées dans les tests de dépréciation et les coûts estimés utilisés pour calculer les obligations de mise au rebut d'immobilisations. Sans ces informations, il est extrêmement difficile pour les parties prenantes d'interpréter et de comparer les déclarations des concurrent-e-s ou de vérifier les hypothèses et les estimations des entreprises pour s'assurer qu'elles correspondent aux indications externes.

Recommandation 6 : Le seuil de rentabilité

La divulgation du seuil de rentabilité (le prix à partir duquel le projet n'est plus rentable) est essentielle pour permettre aux parties prenantes d'évaluer pleinement la rentabilité d'un projet (y compris le

risque de délaissement d'actifs au sein du portefeuille d'actifs d'une société) et de déterminer la compatibilité du projet avec des voies de transition alignées sur l'Accord de Paris et d'autres scénarios.

Recommandation 7 : L'analyse de la sensibilité du prix

La sensibilité du prix est le degré auquel le prix d'un produit affecte les comportements d'achat des consommateurs. Il s'agit globalement de la manière dont la demande évolue en fonction du coût des produits. Les entreprises doivent être tenues de divulguer une analyse de la sensibilité du prix afin d'illustrer comment l'évaluation des réserves d'une entreprise varierait dans d'autres scénarios de prix. En supposant que l'entreprise divulgue également des informations sur les prix et les hypothèses sur lesquelles sont basées les estimations de réserves, une analyse de la sensibilité du prix aiderait l'ensemble des parties prenantes à évaluer la faisabilité de la valorisation de réserves spécifiques et leur offrirait également une meilleure idée de l'analyse de futurs prix selon l'entreprise.

¹ IPCC, "Climate Change 2023," Rapport de synthèse du sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6), résumé à l'intention des décideurs, 2023, p. 8-9, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

² En 2022, de grands médias comme le New York Times ont couvert la fuite d'e-mails saisis dans le cadre d'enquêtes parlementaires en cours sur l'industrie gazière et pétrolière. Il a été révélé que des communications internes ont porté atteinte à de prétendues actions climatiques au sein de grandes entreprises gazières et pétrolières, dont Exxon, Shell et Chevron. Voir par exemple Gabbatiss, Josh, "Oil Majors 'Not Walking the Talk' on Climate Action, Study Confirms," *Carbon Brief*, 16 février 2022, <https://www.carbonbrief.org/oil-majors-not-walking-the-talk-on-climate-action-study-confirms/>; voir aussi Tabuchi, Hiroko, "Oil Executives Privately Contradicted Public Statements on Climate, Files Show," *The New York Times*, 14 septembre 2022, <https://www.nytimes.com/2022/09/14/climate/oil-industry-documents-disinformation.html>; voir aussi Hernandez, Joe, "Accusations of 'greenwashing' by Big Oil Companies Are Well-Founded, a New Study Finds." *NPR*, 16 février 2022, <https://www.npr.org/2022/02/16/1081119920/greenwashing-oil-companies>

³ Gabbatiss, Josh, "Oil Majors 'Not Walking the Talk' on Climate Action, Study Confirms," *Carbon Brief*, 16 février 2022, <https://www.carbonbrief.org/oil-majors-not-walking-the-talk-on-climate-action-study-confirms/>

⁴ Carbon Tracker, "Still Flying Blind: The Absence of Climate Risk in Financial Reporting," 6 octobre 2022, p. 9, <https://carbontracker.org/reports/still-flying-blind-the-absence-of-climate-risk-in-financial-reporting/>

⁵ Carbon Tracker, "Absolute Impact 2022: Why Oil and Gas Companies need Credible Plans to meet Climate Targets," Analyst Note, mai 2022 p. 12, <https://carbontracker.org/reports/absolute-impact-2022/>

⁶ Tout au long de ce manuel, toute référence aux secteurs gazier et pétrolier, sauf précision contraire, concerne les opérations en amont des compagnies gazières et pétrolières étant donné que la production de gaz et de pétrole est plus étroitement liée à l'augmentation de la température planétaire.

⁷ Dans le contexte de ce manuel, sauf précision contraire, les risques climatiques désignent les risques financiers associés au changement climatique. Ces risques sont les coûts financiers associés aux impacts physiques du changement climatique, le délaissement d'actifs et le fait d'induire les investisseurs, les décideurs politiques et la société civile en erreur.

⁸ TCFD, "Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans, octobre 2021, p. 39-40, https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-Metrics_Targets_Guidance-1.pdf

⁹ *Id.* à la p. 41

¹⁰ *Id.*

¹¹ Cette méthodologie est recommandée par l'Agence américaine de protection de l'environnement et l'association mondiale de l'industrie pétrolière et gazière pour l'amélioration des performances environnementales et sociales IPIECA et forme la base des divulgations des émissions de Scope 3 d'Exxon. Voir EPA, "Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories," <https://www.epa.gov/sites/production/files/2020-04/documents/ghg-emission-factors-hub.pdf>; voir aussi IPIECA, "Estimating petroleum industry value chain (Scope 3) greenhouse gas emissions," Aperçu des méthodologies, <https://www.ipieca.org/resources/good-practice/estimating-petroleum-industry-value-chain-scope-3-greenhouse-gas-emissions-overview-of-methodologies/>; voir aussi ExxonMobil, "Advancing Climate Solutions Progress Report 2023," 2023, p. 92, <https://corporate.exxonmobil.com/-/media/global/files/advancing-climate-solutions-progress-report/2023/2023-advancing-climate-solutions-progress-report.pdf>

¹² TCFD, "Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, juin 2017, p. 55, <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-TCFD-Annex-Amended-121517.pdf>

¹³ Wood Mackenzie, "Few oil and gas companies commit to Scope 3 net zero emissions as significant challenges remain," 28 octobre 2022, <https://www.woodmac.com/press-releases/few-oil-and-gas-companies-commit-to-scope-3-net-zero-emissions-as-significant-challenges-remain/>

¹⁴ Matthews, Christopher M. et Emily Glazer, "Exxon Debates Abandoning Some of Its Biggest Oil and Gas Projects," *Wall Street Journal*, 20 octobre 2021, <https://www.wsj.com/articles/exxon-debates-abandoning-some-of-its-biggest-oil-and-gas-projects-11634739779>

¹⁵ Carbon Tracker et PRI, "Flying Blind: The glaring absence of climate risks in financial reporting," 16 septembre 2021, p. 2, <https://carbontracker.org/reports/flying-blind-the-glaring-absence-of-climate-risks-in-financial-reporting/>